

Le Compte Personnel Formation (CPF)

Le CPF permet à tous les actifs de se former tout au long de leur carrière, grâce à une somme versée chaque année, sur un compte dédié, que vous pouvez utiliser à tout moment pour financer votre formation.

- Il faut d'abord activer votre compte en ligne sur le site officiel "**Mon Compte Formation**" ou via l'application mobile. Vous pourrez y renseigner vos informations personnelles, puis vous connecter régulièrement pour suivre l'évolution de vos droits.
- Grâce au moteur de recherche, vous pourrez trouver une formation qui vous intéresse et vérifier si elle est éligible. Si c'est le cas, vous pourrez vous inscrire directement en ligne et demander la prise en charge financière par vos droits CPF.



→ www.moncompteformation.gouv.fr



Découvrez notre actualité sur **cap-metiers.fr**

et nos réseaux sociaux     

